

**Conseil citoyen de Dunkerque**

**Qui fait quoi ? Acteurs et compétences.**

## **La politique de la ville, une politique partenariale, inter-institutionnelle**

La politique de la ville est une politique partenariale, à laquelle chaque administration publique contribue, avec ses compétences obligatoires, c’est-à-dire sur les thématiques qu’elle gère et sur lesquelles elle est obligée de travailler.

L’Etat (français) est l’institution qui est à l’initiative de la politique de la ville. Mais en échange de ce budget que l’Etat attribue aux quartiers prioritaires, il demande à ce que toutes les administrations participent, chacun avec leurs compétences thématiques propres.

Les administrations autres que l’Etat, ce sont les collectivités territoriales, dont les 4 niveaux sont :

* Conseil Régional
* Conseil Départemental
* Intercommunalité = EPCI = [vous pouvez insérer le nom de votre EPCI]
* Commune (= Mairie)

Autres institutions ou acteurs :

CAF, CPAM, Bailleurs sociaux ( = organismes HLM), associations, etc.

## **Quelle compétence pour chaque administration ?**

Les compétences principales des différentes administrations sont…



Il y a aussi des compétences partagées, comme la culture, le sport, le tourisme.

## **Savoir distinguer crédits spécifiques et droit commun**

Ces compétences doivent être exercées par les administrations sur tout leur territoire, pas uniquement sur les quartiers prioritaires : c’est ce qu’on appelle le droit commun. Cependant, il est demandé que les administrations fassent un effort supplémentaire pour les quartiers prioritaire : c’est ce qu’on appelle la mobilisation ou le renforcement du droit commun dans les quartiers.

La politique de la ville, elle, n’est travaillée que sur les quartiers prioritaires : c’est ce qu’on appelle les crédits spécifiques, des crédits du budget qui ne peuvent bénéficier qu’aux quartiers en difficulté.

[possibilité d’insérer votre logo ici si vous le souhaitez]

Conception IREV